

Pour des projets éducatifs territoriaux renforcés

5 enjeux / 5 propositions

EDUCATION

Les expériences de « partenariat éducatif » menées depuis une vingtaine d'année sur différents sites prouvent l'intérêt de structurer de véritables « projets éducatifs territoriaux ».

En effet, ces différentes expériences ont largement démontré la plus-value de la mise en synergie des acteurs et des institutions, de l'appréhension globale des problématiques, de la prise en compte des spécificités territoriales et de la participation de la population, en lien avec d'autres dimensions (logement, insertion, santé...).

Un projet éducatif territorial a pour vocation de renforcer la transversalité et la complémentarité éducative entre les institutions et les acteurs locaux. Il constitue de plus un cadre favorable pour impulser des projets éducatifs innovants.

Récemment, le programme de réussite éducative a démontré l'avantage d'une approche individuelle articulée à une démarche collective, notamment en termes de prévention.

Cependant, un certain nombre d'éléments freinent l'avancée de ces projets : l'inflation de dispositifs, les réorientations incessantes qui découragent les initiatives, des cultures professionnelles éloignées les unes des autres, le recul de la mixité sociale... Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces contraintes pour pouvoir progresser sur la mise en œuvre de projets éducatifs territoriaux.

- L'appréhension globale des questions éducatives remet forcément en cause les modes d'intervention et « bousculent » les pratiques des professionnels et de leurs institutions respectives.

Pourtant, chacun peut témoigner combien la concertation entre partenaires, le décloisonnement des institutions, le travail en équipe pluridisciplinaire, peuvent considérablement améliorer la compréhension des problèmes et l'intelligence des interventions. C'est la culture du réseau qui est ici en jeu.

- Le fossé semble se creuser entre institutions et familles populaires : si une série de réformes tendent à donner une place plus importante aux familles dans le système éducatif (cf. conseil de crèche, conseil d'école, C.A des collèges, comité de pilotage Projet Educatif Local...) il semble que la collaboration entre parents et professionnels ne s'améliore pas véritablement, handicapée par des reproches latents de part et d'autre.

- La mixité sociale au sein des structures éducatives paraît très nettement en recul, notamment du fait des stratégies d'évitement de certains périmètres scolaires. Et si les pouvoirs publics ont pris conscience ces dernières années du phénomène, ils peinent à le contrer.

Si la mixité sociale n'est pas une condition suffisante pour la réussite de tous (les filières d'excellence qui drainent des publics favorisés dans certains établissements n'entraînent pas forcément

la réussite des enfants « défavorisés » du secteur), la concentration de publics fragiles génère des processus de « résignation collective ».

Favoriser la mixité nécessite des démarches très « intégrées », combinant à la fois le peuplement, les politiques urbaines et éducatives. Ces démarches impliquent l'engagement des communes, des agglomérations, des départements (avec notamment les compétences récentes en termes de périmètre scolaire), des régions et de l'Education Nationale.

- Sur les territoires prioritaires, plus qu'ailleurs, l'échec scolaire élevé conjugué à une mobilité réduite surconditionnent une orientation scolaire et professionnelle « subie » vers l'offre scolaire de proximité. C'est ainsi que sur certains sites, les élèves sont orientés par défaut vers des filières professionnelles, parce qu'elles sont présentes sur

leur territoire proche. Les conditions d'une négociation tripartite équilibrée entre les familles, les équipes pédagogiques et les professionnels de l'orientation ne sont pas réunies (cf. lettre de l'Injep avril 2007). Ces difficultés se trouvent accrues par des phénomènes de discrimination liés notamment à l'origine ethnique.

Le « projet éducatif territorial » s'inscrit dans une logique de projet global ancré sur l'identification des problématiques locales, articulant l'ensemble des dispositifs existants et s'appuyant sur un réseau constitué de l'ensemble des partenaires éducatifs.

Si l'éducation est reconnue comme un enjeu majeur face aux mutations sociales, comme un moyen privilégié d'intégration et de mobilité sociale, il convient de prendre des mesures à la hauteur de cette ambition.

5 enjeux

1- Franchir un palier en matière de politique éducative territoriale

- Nécessité d'un engagement interministériel national et d'une concertation au préalable de représentants des échelons locaux sur toute nouvelle mesure préconisée
- Articuler l'ensemble des dispositifs de manière efficace dans le projet éducatif local
- Positionner des équipes de coordination mixte (exemple : coordonnateur de territoire PEL et coordonnateur REP, intégrer un représentant du PEL au comité exécutif des C.O.S)
- Favoriser les prises d'initiatives locales et les expérimentations en affectant une partie des crédits (1/3) à des objectifs et enjeux définis localement

2- Qualifier les métiers de l'éducation et soutenir la transversalité

- Développer les formations-action sur sites : préconiser la mise en oeuvre des projets éducatifs accompagnés de formations inter institutionnelles
- Accompagner les compétences de certaines professions vers la prise en compte des enjeux territoriaux (directeurs d'école, enseignants, animateurs socioculturels...)
- Impulser la dimension territoriale au niveau des formations initiales (exemple : modules sur le Projet Educatif Local à l'IUFM, modules communs avec le DEFA, travailleurs sociaux)
- Intégrer systématiquement un volant d'heures de concertation pour des professionnels investis dans des projets partenariaux identifiés comme prioritaires.

5 propositions

3- Permettre une participation des familles dans les projets éducatifs territoriaux

- Prendre en compte obligatoirement l'avis des familles sur les projets des structures éducatives, intégrer dans chaque projet de structures un axe « collaboration avec les familles » (décliné en action concrète)
- Inclure de manière systématique une participation des familles dans les procédures d'évaluation des principaux dispositifs (PRE, volet éducatif CUCS...).

4- Conjuguer exigence de mixité scolaire et réussite éducative

- Instaurer sous l'égide des Préfectures une commission locale « mixité scolaire » (un équivalent des COPEC pour la lutte contre les discriminations) composée de représentants des collectivités locales, des services de l'Etat, des représentants des familles et de personnes qualifiées, en charge d'assurer une veille/observation sur les processus locaux et d'établir des préconisations. Ces commissions locales pourraient être appuyées par une instance nationale (ou régionale) regroupant différents réseaux impliqués.
- Accompagner financièrement et méthodologiquement des projets portés par des structures culturelles, éducatives et sportives ayant explicitement un objectif de mixité sociale (procéder éventuellement par appel à projet)
- Accompagner le développement de « pôles d'excellence » en veillant à mesurer l'impact sur les populations les plus modestes.

5- Réinvestir la prévention et renforcer les partenariats autour de l'orientation et de l'insertion

- Renforcer les dispositifs de prévention et soutenir les expérimentations de projets permettant un accès réel des enfants au système de soins, à des pratiques culturelles et sportives
- Renforcer les projets de découverte du milieu professionnel par les adolescents en développant des partenariats avec le milieu professionnel (lors des stages en 3^{ème} mise en place de parrainages)
- Proposer un accompagnement personnalisé des jeunes et de leur famille dès la 5^{ème} sur les questions d'orientation (cf. en s'inspirant des expériences sur les ateliers relais ou en SEGPA)
- Mobiliser des aides financières pour favoriser la mobilité des jeunes vers des filières éloignées de leur habitat
- Mettre en place une concertation entre les acteurs de l'entreprise, les organismes de formation et les services de l'insertion (Mission Locale, ANPE, etc.) de façon à améliorer les connaissances sur le marché du travail local et permettre de mieux orienter les jeunes
- Améliorer le lien Education Nationale / services de l'insertion afin d'éviter les périodes de latence trop longues entre la déscolarisation d'un élève et son inscription dans les services d'insertion.

